

# LES ENTREPRISES AU CŒUR DE LEUR ÉVALUATION

## Déclaration commune

En France, en Belgique comme au Québec, nous assistons à la montée en puissance du thème de l'évaluation de l'impact social. De nombreux facteurs expliquent cet emballement. On peut citer le développement d'une culture de l'évaluation – axée trop souvent sur la rentabilité – dans l'allocation des budgets publics, le développement d'une « finance à impact » de même qu'une tendance à une quantification excessive. Ceci contribue à l'émergence de méthodes standardisées et normalisées pour répondre à cette injonction d'évaluation.

## VISES ET TIESS ENSEMBLE

POUR LES ENTREPRISES  
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE  
ET SOLIDAIRE (ESS), S'EM-  
PARER DE LA QUESTION DE  
L'ÉVALUATION VA DE PAIR  
AVEC « L'affirmation de  
LEURS SPÉCIFICITÉS ».

Pour nous, **l'évaluation d'impact social consiste à documenter de façon qualitative et/ou quantitative les effets attribuables à l'action de l'entreprise.**

Pour les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), s'emparer de la question de l'évaluation va de pair avec « l'affirmation de leurs spécificités ».

Dans le [projet VISES](#), des réseaux, fédérations, centres de recherche universitaires, et 68 entreprises de l'ESS, implantées en France et en Belgique, ont investi cette thématique. Cette dynamique multi-partenaire à fort ancrage territorial inscrit l'évaluation comme une méthode au service de la valorisation des spécificités de l'ESS et de l'amélioration de son impact social.

De son côté, le [TIESS](#), a réuni les grands réseaux d'économie sociale québécois, les acteurs de la finance solidaire, le monde philanthropique, des entreprises et de nombreux experts en évaluation pour investir la question de l'évaluation de l'impact en économie sociale en étroite collaboration avec plusieurs chercheurs spécialistes de ces questions.

Il s'avère que ces deux projets menés de chaque côté de l'Atlantique, conduits en parallèle et de manière indépendante l'un de l'autre, dans des contextes et pays différents, mais en co-construction avec leurs propres parties prenantes, aboutissent à **des conclusions similaires**.



Une déclaration commune a donc du sens.

Ensemble, nous affirmons la nécessité de positionner **les entreprises au cœur de leur évaluation**.

## LES CLÉS D'UNE ÉVALUATION D'IMPACT SOCIAL PERTINENTE :

- L'évaluation d'impact social permet aux entreprises de l'ESS de vérifier et de montrer qu'au-delà de remplir les missions qu'elles se fixent, leurs **pratiques** (manière dont elles réalisent leurs actions) **sont en accord avec leurs valeurs** (solidarité, l'humain au centre, lucrativité limitée, etc.) **et leurs principes** (gestion participative et gouvernance démocratique, etc.).
- L'évaluation d'impact sert à documenter, analyser, démontrer, étudier, informer, **vérifier la manière dont l'entreprise de l'ESS poursuit sa finalité sociale**.
- L'évaluation d'impact social doit être pensée et menée de **façon collective, co-construite et participative** en impliquant un maximum de parties prenantes.
- L'évaluation d'impact social rend visible comment et pourquoi une entreprise de l'ESS a un impact. Pour se faire, elle doit être **basée sur des critères qualitatifs et quantitatifs** de manière à aussi montrer ce qui est difficilement mesurable.
- L'évaluation d'impact social doit être **adaptée à chaque entreprise**. Il est indispensable de tenir compte du contexte de l'entreprise, de ses spécificités, ses besoins, ses aspirations, ses objectifs et ses activités.
- L'évaluation d'impact social doit être **intégrée à l'action de l'entreprise dans une perspective d'amélioration continue**. Cela contribue à développer, au sein de l'entreprise, une culture de l'évaluation et non uniquement du contrôle.
- L'évaluation d'impact social permet d'établir des relations constructives **entre les entreprises de l'ESS et leurs partenaires**. Les besoins et intérêts des financeurs ne doivent pas prévaloir sur la finalité sociale de l'entreprise de l'ESS.
- L'évaluation d'impact social **ne doit pas être utilisée** dans une optique d'obligation de résultat pour **rémunérer des investisseurs**.
- **Le coût** de l'évaluation d'impact social **doit être assumé par les financeurs** lorsqu'ils ont une exigence quant à sa réalisation.

En menant une évaluation d'impact social de cette manière-là, l'entreprise et ses partenaires renforcent leur contribution à l'intérêt général grâce à :

- Une compréhension stratégique et partagée des enjeux
- Une implication des parties prenantes (salariés, bénéficiaires, financeurs, etc.) dans la réalisation des missions et finalités sociales de l'entreprise.
- Un développement d'une culture de l'apprentissage (montée en compétence collective, production de connaissances, etc.).

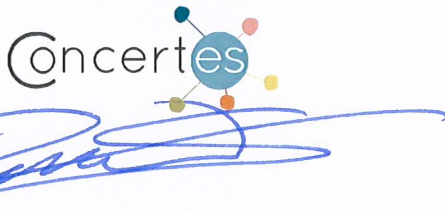


## PROJET FRANCO-BELGE : VISES

Le projet VISES réunit 21 partenaires français, wallons et néerlandophones souhaitant s'emparer sur la question de l'évaluation de l'impact social. En mobilisant une vingtaine de fédérations/ réseaux, des acteurs académiques, 68 entreprises testeuses et plusieurs collectivités associées, VISES est un projet d'ampleur légitime pour les acteurs de l'ESS, la recherche, les financeurs, les entreprises et les pouvoirs publics. Sa particularité réside dans le développement d'une démarche co-construite d'évaluation de l'impact social, qui prenne en compte les spécificités de l'ESS (ses manières de faire). La démarche développée part du terrain et des entreprises. Elle met en œuvre une réappropriation des enjeux de l'évaluation et de la valorisation de l'impact social par les entreprises et avec leurs parties prenantes. Elle est testée, adaptée, expérimentée en entreprise pour répondre à leurs attentes et pour entrer en dialogue avec le destinataire de cette valorisation (clients, fournisseurs, financeurs, travailleurs ...)

## LE TIESS

La mission du TIESS est de contribuer au développement territorial par le transfert de connaissances en outillant les organismes d'économie sociale et solidaire afin qu'ils puissent faire face aux enjeux de société de façon innovante et transformer leurs pratiques. Entre 2016 et 2019, à partir d'une recension des écrits et de la mise en commun des approches, des expériences, des méthodes et des outils existants, le TIESS a mis en œuvre, en collaboration avec de nombreux réseaux et chercheurs de l'économie sociale, un projet de transfert. Il visait une appropriation par les acteurs de l'économie sociale des bonnes pratiques, méthodes, outils, et plus généralement des connaissances liées à la mesure d'impact social, mais aussi et surtout des enjeux qui s'y rapportent. Nous souhaitons aborder l'évaluation et les questions qu'elle pose comme une occasion pour les acteurs de l'économie sociale de réfléchir, de repenser ou de réaffirmer leurs objectifs, leurs priorités, leur identité et leur projet politique. En d'autres termes, de se définir, avant de se faire définir. Ainsi, en équipant les acteurs pour réfléchir à leur impact, nous souhaitons également les équiper pour réfléchir sur ce qu'ils sont et où ils vont, et ce, à la fois comme acteur à part entière et comme composante d'un mouvement plus global.



### VISES

Avec le soutien du Fonds européen de développement régional  
Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling



